

**VILLE DE SCHEFFERVILLE  
ORDONNANCE 2019-07-55**

**OBJET : PROJET «PIQM» RÉHABILITATION DU BARRAGE DU  
LAC KNOB, AMENDEMENT NO.2 AU MANDAT DE LA FIRME  
CIMA S.E.N.C.**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

**ATTENDU QUE** par l'ordonnance portant le numéro 2018-10-54 du 17 octobre 2018, la ville octroyait un mandat à la firme d'ingénierie «CIMA S.E.N.C.» pour la conception des plans et devis pour la réhabilitation du barrage du lac Knob;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réviser selon un deuxième amendement, le mandat de la firme afin de modifier le rapport de conception 30% et d'y inclure un passage pour piétonnier sur la crête du barrage;

**ATTENDU QUE** la firme a déposé le 18 juin 2019, une demande d'amendement au montant de 8 085\$ plus taxes, laquelle demande a été recommandé par M.Denis Blouin, ing, chargé de projet en date du 4 juillet 2019;

**ATTENDU QUE** les budgets sont disponibles selon la planification financière des projets PIQM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, chapitre 43), approuve l'avenant No.2 pour un montant forfaitaire de 8 085\$, taxes en sus, en ajout au mandat de la firme CIMA S.E.N.C. afin de procéder à la révision du rapport de conception 30%, le budget d'honoraire du mandat totalisant maintenant 120 449,25\$.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 04 juillet 2019.

  
Ghislain Lévesque, administrateur